AP-HP. Hôpitaux universitaires Henri-Mondor

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Hôpitaux Universitaires Henri Mondor

1, rue Gustave Eiffel

94000 CRETEIL

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

(C. C. T. P.)

LOT 2 : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DES UNITES DE GESTION CENTRALISEE DES ISSUES DE SECOURS (UGCIS)

Site DUPUYTREN

Lot 2 : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS UGCIS : Unité de Gestion Centralisée des Issues de Secours

Marché de maintenance et de petits travaux des installations UGCIS

La présente consultation a pour objet l'attribution d'un marché de maintenances, de mise en œuvre d'astreintes, de fournitures et de réalisation de travaux divers d'adaptation pour la globalité le Système de Gestion Centralisée des Issues de Secours de l'hôpital DUPUYTREN à Draveil.

L'installation est présente dans des bâtiments considérés comme Etablissement Recevant du Public (E.R.P de type U).

Le présent marché est un marché de prestations de service, il comprend :

La maintenance préventive, réglementaire et systématique, des installations. La maintenance préventive, incluant les démontages, remontages et manutentions nécessaires, ainsi que la fourniture des pièces, rechanges et consommables nécessaires, suivant le BPU.

La maintenance corrective, ainsi que les dépannages, incluant les démontages et manutentions nécessaires.

L'astreinte 24h/24, 7j/7j.

Les essais de sécurité, les vérifications et contrôles réglementaires incluant les démontages et manutentions nécessaires.

La fourniture des rapports et compte-rendu d'intervention, le suivi des garanties.

Le suivi et la mise à jour du registre de sécurité

Les interventions de maintenance préventive, l'assistance téléphonique, l'accès au service d'astreinte seront inclus dans le prix forfaitaire.

Visites systématiques de maintenance préventive du système UGCIS

Le titulaire s'engage à contrôler et réaliser à minima sur la totalité des équipements les actions suivantes :

Contrôler les vignettes NF et les plaquettes de références.

Contrôler la source électrique et de commutation.

Contrôler l'isolement, la continuité du conducteur de protection, les caractéristiques des protections contre les contacts indirects et les surintensités.

Source alimentation de sécurité (AES): contrôler les protections, les connexions, contrôler les signalisations, la courbe de décharge des batteries.

Réaliser des essais fonctionnels de chaque porte et des équipements périphériques.

1. Matériel Déporté

2. Matériel Centralisé

3. Dispositif de demande d'ouverture

4. Dispositif de verrouillage y compris Verrou

Contrôler le respect des normes et textes réglementaires ou prescription du constructeur.

Actions réalisées au cours des visites de maintenance préventive des UGCIS

1. Nombre de visites : 1 visite annuelle.
2. Prestations minimales demandées :
3. Contrôle de fonctionnement mécanique des portes.
4. Contrôle et réglage du jeu sur les gâches.
5. Contrôler et tester les voyants lumineux (tests lampes).
6. Contrôler les vignettes NF et les plaquettes de références.
7. Contrôler l'isolement, la continuité du conducteur de protection, les caractéristiques des protections contre les contacts indirects et les surintensités.
8. Contrôler le respect des normes et textes réglementaires ou prescription du constructeur.
9. Contrôle du fonctionnement de l'Unité d'Aide à l'Exploitation avec vérification de l'exactitude des textes et de la signalisation des plans.
10. Contrôle du fonctionnement du verrou (DAS).
11. Contrôle des alimentations des verrous.
12. Contrôle visuel des cartes électroniques.
13. Test fonctionnel sur détection incendie et sur commande du Dispositif de Commande Manuelle UGA du CMSI INFLUENCE.
14. Test fonctionnel des commandes d'ouverture depuis la centrale UGCIS
15. Vérification visuelle de l'installation.
16. Vérification de l'état des connexions, des câbles, des fusibles.
17. Resserrage des connexions.
18. Démontage du système de verrouillage. Nettoyage. Graissage.
19. Remontage des parties mécaniques de verrouillage.
20. Vérification de la prolongation d'ouverture, des signalisations visuelles et sonores.
21. Test des batteries.
22. Mises à jour techniques des versions logiciels de centralisation et DDO .

Changement des batteries. Les batteries en place devront être remplacées une fois durant la durée du marché.

Source alimentation de sécurité (AES) : contrôler les protections, les connexions, contrôler les signalisations, la courbe de décharge des batteries. (Les batteries sont à remplacer dans le cadre du prix global et forfaitaire tous les 4 ans soit une fois durant la durée totale du marché)

Main d'œuvre et petites fournitures telles que fusibles, câbles locaux (5 m maxi) … sont compris dans le contrat de maintenance et ne feront pas l'objet d'un complément de facturation.

Les déplacements réalisés dans le cadre de la maintenance corrective ainsi que les dépannages en astreinte sont exclus du prix global et forfaitaire.

Les délais d'intervention pour les dépannages sont ceux prévus dans le cadre de l'astreinte.

Assistance Hot line en jours et heures ouvrées en 5j/7j, 8h30 à 17h30 obligatoire dans le cadre de la maintenance préventive

Visites de maintenance Corrective système UGCIS

Le Titulaire est tenu d'intervenir sur les installations par des réparations, remplacement ou renouvellements, immédiats en cas de nécessité ou préventifs, des matériels défaillants ou risquant de l'être, de manière à répondre à tout moment et sans aucune défaillance à l'obligation de continuité du service, au maintien et même à l'aménagement des performances des installations qu'il a en charge.

En conséquence, le Titulaire s'engage à faire seul et intégralement son affaire du maintien en parfait état de service des installations de façon à garantir la continuité, la sécurité du service et le maintien des performances des installations.

Il n'est pas admis l'arrêt des systèmes UGCIS.

Le Titulaire tient informé le responsable du service sécurité de tous les travaux qu'il réalise au titre de la garantie de continuité de service. Ces travaux sont consignés dans le journal du Titulaire.

Si à l'occasion de travaux de gros entretien, le Titulaire se trouve amené à remplacer dans son ensemble un matériel important, il doit au préalable en aviser le responsable du service sécurité, ce qui permettra à ce dernier d'apprécier l'opportunité et l'intérêt qu'il pourrait y avoir à substituer aux appareils à remplacer des matériels de principe, de puissance, ou de rendement mieux adapté à la poursuite de l'exploitation au-delà de la date d'expiration dudit marché.

Le titulaire soumettra à l'agrément du Centre Hospitalier la liste nominative du personnel susceptible d'intervenir sur les installations, présentant un niveau de compétence en relation avec les techniques mises en œuvre.

Dans le cas d'impossibilité de réparer le matériel, lors d'une intervention sur site, le titulaire s'engage à opérer d'abord un dépannage provisoire par l'échange du ou des modules défectueux, par un ou des modules standard. Le ou les modules défectueux doivent être réparés. Une fois remis en état, il(s) est/sont réintégré(s) dans l'équipement d'origine.

Dans le cas d'impossibilité de réparer ce module, le titulaire s'engage à remplacer ce matériel par un matériel neuf d'origine présentant le même niveau de fonctionnalité et offrant des performances équivalentes.

Les déplacements réalisés dans le cadre de la maintenance corrective ainsi que les dépannages en astreinte sont exclus du prix global et forfaitaire.

Intervention en 5j/7j, 8h30 à 17h30 sous 4 jours ouvrées (A réception de commande)

